

AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU D'UNE SURFACE TOTALE DE 42 500 M² EMBRANCHE FER ET D'UNE CONSTRUCTION D'ENVIRON 320 M² SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARS-LA-BRIERE (72470) POUR UNE ACTIVITE DE NEGOCE ET STOCKAGE DE MATERIAUX ISSUS DE CARRIERES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9 rue Nina Simone, BP 34112 – 44041 NANTES CEDEX 01, représentée par M. Laurent FEVRE en sa qualité de Directeur de la Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest de SNCF Immobilier. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Gestionnaire ESSET : Mme Tiphaïne RABIN / Courriel : ext.tiphaïne.rabin@sncf.fr / Téléphone : 07 84 53 32 61 / Adresse : ESSET PM, 34 Place Viarme, 44000 NANTES.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain nu comprenant une construction d'une surface de 42 820 m² comprenant 320 m² de bâtiment à usage d'entrepôt. Le bien est situé sur la commune de SAINT-MARS-LA-BRIERE (72470), accessible par la route départementale D119 et est repris au cadastre de ladite commune sous les n° 78p, 79, 80, 1106p et 1109p de la Section B.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la **Société Cinérites Transport et Logistique (CTL)** dont le siège est sis La Closerie de la Prunerie, 72140 Rouessé Vassé.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} janvier 2026**

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111

Téléphone : 02 55 10 10 02

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr